

COMMUNAUTÉ URBAINE  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DE :  
 100 CHERBOURG

CUC COURRIER ARRIVEE  
 P.A.R.  
 20 AVR. 2009  
 DIRECTION DES  
 FINANCES



50

N° 1259 Ctés

TAUX  
**FDL**  
 2009

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 2009  
 DES TAXES DIRECTES LOCALES

ARRONDISSEMENT :  
 TRÉSORERIE : .....

**I. RESSOURCES À TAUX CONSTANTS**

20 685 097 + 1 311 898 + 1 339 913 - = 23 336 908  
 Produit fiscal à taux constants des taxes additionnelles (col. 4)    Produit fiscal à taux constant de la taxe professionnelle de zone/éolienne (col. 8)    Total des allocations compensatrices    Solde du prélèvement France Télécom    Prélèvement au profit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (7)    Ressources à taux constants

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (1)**

Taxe d'habitation (Personnes de condition modeste).....	559277
Taxe foncière (bâti) a. Personnes de condition modeste ..	104326
b. ZFU, ZUS et baux à réhabilitation .....	148471
c. Exonération de certains immeubles .....	
Taxe foncière (non bâti) .....	16979
Taxe professionnelle :	
a. Réduction de la fraction imposable des salaires .....	54124
b. Abattement général de 16 % des bases .....	184531
c. Réduction des bases des créations d'établissements .....	23325
d. Réduction de la fraction des recettes .....	197366
e. Exonération en zones d'aménagement du territoire .....	51514
f. Exonération spécifique et abattement de 25 % en Corse ..	
g. Exonération des activités équestres .....	

**3. PRODUIT FISCAL À TAUX CONSTANT POUR 2008 (5)**

Taxes	Bases d'imposition de 2008	Taux d'imposition de 2008 (ou taux maxi)	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2009 (6)	Produit fiscal à taux constants (7) (col. 3 x col. 2)
d'habitation.....	76 141 094	8,13	78 599 000	6 390 099
foncière (bâti).....	72 024 889	10,95	74 344 000	8 140 668
foncière (non bâti)...	412 564	27,16	422 100	114 642
professionnelle.....	95 212 818	6,25	96 635 000	6 039 688
professionnelle de zone professionnelle éolienne	6 557 778	17,52	7 488 000	1 311 898

**TOTAL DU PRODUIT DES TAXES ADDITIONNELLES À TAUX CONSTANTS TPZ / TPE A TAUX CONSTANTS**

20 685 097  
1 311 898

**Moyenne des bases de TP par habitant (Alloc. RCE)**

Moyenne des bases de TP par habitant (Alloc. RCE)	
de l'ensemble des communautés	de l'EPCI
communauté urbaine	1801
communauté de communes	1342

**2. BASES NON TAXÉES.**  
 La colonne 3 (bases prévisionnelles) exclut :

- les bases exonérées par le Conseil de l'EPCI (2) :  
 Taxe foncière (bâti).....  
 Taxe foncière (non bâti) .....
- les bases exonérées par la loi dans certaines zones d'aménagement du territoire (3)  
 Taxe foncière (bâti).....  
 Taxe professionnelle.....
- les bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles.....
- les bases des établissements exceptionnels taxés au profit du Fonds de péréquation (4) .....

**4. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX POUR 2009**

Taxes	Taux maximum de droit commun (8)	Taux maximum dérogatoire (9)	Taux maximum avec rattrapage (9)	Taux moyen 75 % (9)
professionnelle de zone professionnelle éolienne	17,50	17,52	>>>	12,41

**5. Bases de TP susceptible de plafonnement valeur ajoutée**

	Entreprises à PVA plafonné	Autres entreprises	% de bases plafonnées
- hors zone, hors TP éolienne	1 930 412	46 123 839	48,70
- en zone	95 371	1 259 375	18,09
- au titre de la TP éolienne			

L'EPCI comprend des communes éligibles à la DSU ou au FSRIF ou dont le nombre de logements sociaux est important

OUI

**Majoration spéciale du taux de TP de zone / de TP éolienne**

Taux maximum avec capitalisation (10)	Taux maximum avec majoration spéciale (14)
//////	//////

**Taux moyen pondéré des impôts ménages (14)**

- au niveau national : 16,14
- au niveau de l'EPCI : 14,62

**II. DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI**

**1. PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2009 DES TAXES DIRECTES LOCALES :**

Produit nécessaire à l'équilibre du budget - 1 339 913 + Solde du prélèvement France Télécom + Prélèvement au profit du Fonds départemental = 20 685 097 + 1 311 898  
 Produit fiscal attendu des taxes additionnelles    Produit fiscal attendu de la TP de zone/éolienne (Compte n°7311 de la nomenclature budgétaire et comptable)

**2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES**

Produit fiscal attendu des taxes additionnelles	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence (col. 2 x col. 10)
20 685 097	1,000 000 (à exprimer avec six décimales)	8 13 / 10 95 / 27 16 / 6 25

La diminution dérogatoire du taux de taxe professionnelle a-t-elle été décidée en 2009 ? (16)

La diminution sans lien des taux des taxes foncières et/ou d'habitation a-t-elle été décidée en 2009 ? (16)

**3. TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE/ÉOLIENNE**

TAXES	TAUX VOTÉS (13, 15, 17)	Produit correspondant (col. 3 x col. 12)
d'habitation .....	8 13 %	6 390 099
foncière (bâti) .....	10 95	8 140 668
foncière (non bâti) .....	27 16	114 642
professionnelle .....	6 25	6 039 688

TOTAL colonne 13 : 20 685 097

**3. TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE/ÉOLIENNE**

Produit fiscal attendu de la:	Réserve de taux capitalisée (18)	Réserve de taux utilisée (15)	TAUX VOTÉS réserve comprise (17, 18)	TAUX MIS EN RÉSERVE (19)
a) taxe professionnelle de zone				
b) taxe professionnelle éolienne (col. 3 x col. 17)	111111	>>>	17,52	

Le Conseil décide-t-il l'intégration fiscale progressive du taux de taxe professionnelle dans la zone d'activités économiques ? (20)  Si oui, indiquer le nombre d'années : ..... ans.

À SAINT-LO, le 26 février 2009  
 Le Trésorier Payeur Général,  
 P/LE T.P.G-PHILIPPE WLASNIAK

À SAINT-LO, le 27 février 2009  
 Le Préfet,  
 Pour le Préfet,  
 Catherine YVON

À Cherbourg-Ardeville, le 27 mars 2009  
 Le Président du Conseil,  
 B. CAZENEUVE